



## REPORT DU CONCERT DE CHRISTOPHE MAÉ AU 5 JUIN 2021

### Procédure de remboursement

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre au concert du 5 juin, nous vous invitons à vous tourner vers le point de vente auprès duquel vous avez acheté vos places afin de vous faire rembourser vos billets conformément aux conditions générales de vente.

**Les billets ne peuvent être remboursés que dans leur point de vente d'achat**, et jusqu'au 4 octobre 2020.

#### **Achat sur [www.stade-pm.com](http://www.stade-pm.com)**

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

#### **Pour les places PSH achetées via le site du Stade Pierre-Mauroy**

Pour obtenir le remboursement de vos places **PSH**, téléchargez le bon de retour dédié ▶ [ici](#)

#### **Achat via le réseau Ticketmaster (Ticketmaster.fr, Auchan, Leclerc, Cora, Furet du Nord, Cultura)**

- **Pour les places achetées via les sites [ticketmaster.fr](http://ticketmaster.fr), [leclercbilletterie.com](http://leclercbilletterie.com), [billetterie.auchan.fr](http://billetterie.auchan.fr), [billetterie.cultura.com](http://billetterie.cultura.com)**

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

- **Pour les places achetées en magasin (Auchan, Leclerc, Cora, Furet du Nord, Cultura)**

Veillez vous rendre dans le point de vente où vous avez acheté vos places, muni de vos billets.

#### **Achat via le réseau France Billet (Fnac, fnac.com, Carrefour)**

- **Pour les places achetées via le site internet [fnac.com](http://fnac.com)**

Veillez suivre la procédure indiquée ▶ [ici](#)

- **Pour les places achetées en magasin (Fnac, Carrefour)**

Veillez vous rendre dans le point de vente où vous avez acheté vos places, muni de vos billets.

#### **Achat via Digitick**

La procédure de demande de remboursement vous sera détaillée dans le mail d'information qui sera envoyé par Digitick. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre ▶ [ici](#)